Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil permanent de la jeunesse

Rapport annuel 1998-1999

Québec

Cette publication a été rédigée
par le Conseil permanent de la jeunesse.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-18167-4
ISSN 0847-0227

© Gouvernement du Québec, 1999

100-04674/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
(Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le onzième rapport des activités de cet organisme pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse,

François Legault

Québec, octobre 1999

Monsieur François Legault
Ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse
Hôtel du Parlement
(Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 31 de la *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*, le onzième rapport des activités du Conseil pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente du Conseil,

Clairandrée Cauchy

Québec, octobre 1999

Table des matières

I. La présentation du Conseil permanent de la jeunesse 9

1. L'organisme 9

2. La fonction et les pouvoirs du Conseil 9

3. La composition et le fonctionnement du Conseil 9

4. Le personnel du Conseil 10

5. Le budget du Conseil 10

II. Les séances et les comités du Conseil 11

1. Les séances 11

2. Les comités de travail 11

2.1 Le comité sur l'emploi 11

2.2 Le comité sur l'éducation 11

2.3 Le comité sur la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux 12

2.4 Le comité sur le développement local et régional 13

III. Les activités du Conseil en 1998-1999 15

1. Les avis, mémoires et rapports 15

1.1 Interdire les clauses « orphelin » : une question d'équité intergénérationnelle 15

1.2 Aide sociale : une réforme discriminatoire envers les jeunes 15

1.3 La promotion de la santé et la prévention auprès des jeunes en France 16

2. Les autres activités 17

2.1 Prospection thématique en Belgique 17

2.2 Semaine internationale de la francophonie 17

2.3 Colloque régional de prévention du suicide à Alma 18

2.4 Rencontre de groupes de jeunes 18

2.5 Colloque des étudiants en relations industrielles de l'Université Laval 18

2.6 Rencontre avec Marie-George Buffet, ministre française de la jeunesse et des sports 18

2.7 Place aux jeunes 18

2.8 Forum des générations sur l'avenir du féminisme 18

2.9 Colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé 18

2.10 Comité d'action politique franco-québécois 19

2.11 Visite d'une représentante de l'UNESCO 19

2.12 Rencontre avec le Secrétaire général du ministère de la Jeunesse de Catalogne 19

2.13 Rencontre avec un représentant de la communauté amérindienne 19

2.14 Rencontre avec de jeunes Belges 19

2.15 Rencontre avec un représentant de la Nouvelle-Guinée 19

2.16 Visite d'une délégation française dans le cadre du programme de coopération franco-québécois 19

3. La participation à des comités externes 19

3.1 Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec 19

3.2 Le Comité national de suivi du Plan d'action jeunesse 20

3.3 Le Groupe de travail sur les clauses « orphelin » du ministère du Travail 20

3.4 L'Office franco-québécois pour la jeunesse 20

3.5 La Fondation du Centre jeunesse de Québec 20

3.6 Le Symposium international sur la compréhension intergénérationnelle 20

3.7 Le Comité d'implantation des Forums jeunesse régionaux 20

3.8 Le Forum pour l'emploi de la région de Québec 21

3.9 La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse 21

3.10 Le Forum adolescence 21

3.11 Le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées 21

3.12 Le Comité orienteur du congrès AJIRR 21

IV. Les communications 23

1. Site Web du Conseil 23

2. Les communiqués de presse 23

3. Les lettres ouvertes 25

4. Les conférences de presse 26
5. Les entrevues accordées aux médias 26
6. Le soutien aux médias 27
7. Les allocutions 27
8. Les demandes d'information adressées au Conseil 27
9. Le *Remue-méninges Express* 27
10. Le *Répertoire des organismes jeunesse* 28
11. Le dépliant d'information 28

V. Le centre de documentation 29

Annexe I
Liste des publications du Conseil permanent de la jeunesse 31

I. La présentation du Conseil permanent de la jeunesse

1. L'organisme

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987. Depuis, le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*, a été sanctionné et mis en vigueur le 23 juin 1992. En mai 1997, le projet de loi 121, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, est présenté. La loi est adoptée et sanctionnée le 5 juin 1997.

Du 1er avril au 15 décembre 1998, le Conseil permanent de la jeunesse est sous la responsabilité de M. André Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Puis, jusqu'au 31 mars 1999, c'est M. François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, qui devient responsable du Conseil permanent de la jeunesse.

2. La fonction et les pouvoirs du Conseil

Le Conseil a pour mandat de conseiller le ministre responsable sur toute question relative à la jeunesse, en prenant en considération la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

À la demande expresse du ministre ou de sa propre initiative, le Conseil donne son avis sur toute question relative aux besoins et aux intérêts des jeunes; il effectue ou fait effectuer les études ou les recherches utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, de groupes et d'organismes sur les questions concernant la jeunesse. Finalement, le Conseil s'assure, s'il y a lieu, que l'on donne suite à ses recommandations.

Pour la réalisation de ses mandats, le Conseil peut former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières. Ces comités, avec l'autorisation du ministre, peuvent être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

3. La composition et le fonctionnement du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est composé de 15 membres, âgés de 15 à 30 ans, sélectionnés par le Conseil sortant à partir d'une liste de 40 candidats choisis par le ministre. Après avoir sollicité l'avis du Conseil, le gouvernement nomme un président ou une présidente parmi les membres du Conseil. La personne assumant la vice-présidence est élue par ses pairs lors d'un scrutin secret et ce, à la faveur d'une majorité absolue.

La durée du mandat des membres est de trois ans. Seules les personnes assumant la présidence et la vice-présidence exercent leurs fonctions à plein temps. La direction du Conseil est assurée par la personne occupant la présidence. Cette personne est le porte-parole officiel de l'organisme et voit à la mise en œuvre des décisions du Conseil. Le ou la titulaire de la vice-présidence l'assiste dans ses fonctions.

Le mandat du présent Conseil a débuté en décembre 1997 et se terminera en décembre 2000.

Au 31 mars 1999, les membres du Conseil sont :

Marc Alain
Mauricie

Philippe Bouzaglou
Montréal

Clairandrée Cauchy
Montréal

Marie-Chantal Gagné
Chaudière-Appalaches

Sylvain Gendron
Abitibi-Témiscamingue

Stéphane Gosselin
Québec

Élise Labrecque
Laval

Marie-Claude Ménard
Montérégie

Nicolas Poirier-Quesnel
Estrie

Hélène Rhéaume
Montréal

Michel Rouleau
Bas-Saint-Laurent

Emma Savard
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Patrice Savignac-Dufour
Montréal

Annie Simard
Québec

Geneviève Taillon
Québec

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année, dont une fois par deux mois de septembre à juin.

4. Le personnel du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la fonction publique.

Au 31 mars 1999, le personnel du Conseil est composé des personnes suivantes :

Claude Bégin
Agent de recherche

Serge Bertin
Technicien en documentation

Sylvain Carrier
Agent d'information

Danielle Gagnon
Agente de secrétariat

Louise Lemire
Stagiaire en recherche

Bernard Marier
Agent de recherche

Rosaire Ouellet
Agent de recherche

Danielle Tremblay
Agente de secrétariat

Le poste de stagiaire en recherche a été créé par l'entremise du récent programme de stage pour nouveaux diplômés, mis sur pied par le Conseil du trésor. La rémunération qui y est associée provient d'un budget spécial géré par le Secrétariat du Conseil du trésor.

5. Le budget du Conseil

Le budget du Conseil permanent de la jeunesse apparaît au livre des crédits 1998-1999 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au programme 3; élément 2.

Budget 1998-1999
du Conseil permanent de la jeunesse

Budget Catégories	Budget voté	Budget modifié	Dépenses
• Traitements	508 200 $	396 600 $	375 038 $
• Fonctionnement	175 100 $	281 088 $	196 527 $
Transports et communications	—	—	71 031 $
Services professionnels et administration	—	—	44 749 $
Entretien et réparation	—	—	—
Loyers	—	—	68 060 $
Fournitures	—	—	7325 $
Matériel et équipement	—	—	5362 $
• Capital	—	5612 $	5612 $
Total	**683 000 $**	**683 300 $**	**577 177 $**

NOTE : Le surplus budgétaire est essentiellement dû au délai nécessaire pour combler les différents postes vacants. Une partie de ces économies a d'ailleurs été transférée en dépenses de fonctionnement.

II. Les séances et les comités du Conseil

1. Les séances

En 1998-1999, le Conseil permanent de la jeunesse était composé d'une nouvelle équipe qui entreprenait la première année de son mandat. Au cours de cette année, le Conseil a tenu neuf séances, incluant deux conférences téléphoniques. Ces séances ont totalisé 13 jours de rencontres.

Les deux premières séances du nouveau Conseil ont porté sur le choix des thématiques à privilégier et l'élaboration d'un plan d'action pour la durée du mandat. Les dossiers prioritaires retenus pour les premières interventions du Conseil sont : l'emploi des jeunes et l'accès des jeunes à la fonction publique, les clauses « orphelin », la présence des jeunes dans les instances régionales, le développement local et régional, la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux ainsi que l'orientation et l'information scolaires et professionnelles.

Lorsque les thématiques ont été retenues et les priorités établies, le Conseil a formé des comités pour mieux définir les actions concrètes à prendre au regard des différentes problématiques. Ces comités sont : le comité sur l'emploi (clauses « orphelin » et accès des jeunes à la fonction publique), le comité sur l'éducation (orientation et information scolaires et professionnelles), le comité sur le développement local et régional et le comité sur la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux. Chacun de ces comités fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans les pages qui suivent.

2. Les comités de travail

2.1 Le comité sur l'emploi

a) Le dossier des clauses « orphelin » a retenu particulièrement l'attention du Conseil au cours de l'année 1998-1999. Certains membres ont analysé la problématique des clauses « orphelin » à fond, en vue de présenter un mémoire à la Commission parlementaire de l'économie et du travail, en septembre 1998. Le Conseil y a recommandé l'adoption d'une loi interdisant le recours aux clauses discriminatoires dites « orphelin ».

Voici l'équipe ayant travaillé sur ce dossier :

Sylvain Gendron
Stéphane Gosselin
Patrice Savignac-Dufour
Clairandrée Cauchy, coordonnatrice
Rosaire Ouellet, agent de recherche

b) Par ailleurs, l'accès des jeunes à la fonction publique a aussi mobilisé des énergies. Ayant décidé de faire de l'emploi une des priorités de son mandat, le Conseil de 1997-2000 a voulu consacrer son premier avis au dossier de l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise. Le groupe de travail du Conseil a orienté les travaux en vue de la production d'un avis devant être publié en juin 1999. Les membres ont notamment analysé les statistiques sur la présence des jeunes au sein de la fonction publique québécoise et préparé des consultations qui seront organisées au cours de l'année 1999-2000 par l'entremise de groupes de discussion et de questionnaires à des organisations participant au processus de dotation dans la fonction publique.

Voici l'équipe ayant étudié la question :

Marc Alain
Sylvain Gendron
Stéphane Gosselin
Marie-Claude Ménard
Nicolas Poirier-Quesnel
Hélène Rhéaume
Patrice Savignac-Dufour
Clairandrée Cauchy, coordonnatrice
Rosaire Ouellet, agent de recherche
Louise Lemire, agente de recherche stagiaire

2.2 Le comité sur l'éducation

Les questions liées à l'éducation constituent une préoccupation constante du Conseil. Un comité formé de membres s'intéresse au sort de milliers de jeunes qui suivent une formation dans nos écoles et aux conséquences des changements dans ce secteur d'activité. Le comité sur l'éducation soumet donc à l'ensemble des membres du Conseil des voies d'action et des positions en matière d'éducation.

Au cours de l'année 1998-1999, les travaux du comité ont porté essentiellement sur l'orientation et l'information scolaires et professionnelles. Au printemps 1998, Mme Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, demandait que soient proposées des orientations et pistes d'action à l'intention du milieu au sujet des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. À cette fin, un comité consultatif a été mis sur pied au ministère de l'Éducation, en juin 1998. Le Conseil y était représenté par la vice-présidente, Marie-Claude Ménard, qui a dirigé un comité de travail composé de membres du Conseil pour mieux appuyer nos positions.

Le comité du Conseil a révisé le document de travail du Comité consultatif sur l'orientation et l'information scolaires et professionnelles du ministère de l'Éducation et ce, tant au niveau du contenu que de la forme. Le Comité consultatif a d'ailleurs souligné l'apport précieux des jeunes à cette table. Voici les principales recommandations que nous avons déposées :

1. Assurer aux jeunes une approche personnalisée et spécialisée dans leur démarche d'orientation, tout en favorisant leur autonomie.
2. S'assurer que l'objectif premier du projet éducatif soit le développement global du jeune et que la démarche d'orientation constitue une composante majeure de ce développement.
3. Intégrer des expériences concrètes d'exploration du marché du travail et établir une collaboration avec la communauté.
4. Garantir la place qui revient à la démarche d'orientation à la grille horaire, autant au 1er cycle qu'au 2e cycle.
5. Instaurer un processus d'évaluation de l'orientation scolaire et professionnelle dans chaque établissement et y garantir la participation et un pouvoir décisionnel aux élèves.

Des pistes d'action concrètes ont été dégagées pour chacun de ces objectifs. À titre d'exemple :

- Assurer des ressources adéquates en quantité et en qualité en incitant les commissions scolaires à avoir au minimum un conseiller en orientation pour 400 étudiants et en s'assurant que les personnes en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle détiennent une formation appropriée.
- Créer des liens entre la matière enseignée et les diverses applications sur le marché du travail.
- Faciliter la mise en contact des jeunes intéressés à différents secteurs d'activités, selon la réalité régionale, par des visites industrielles; des conférences de travailleurs sur leur réalité en emploi, données par des parents d'élèves; une journée carrières et professions; un stage d'un jour; un parrainage avec un étudiant du secondaire, du collégial ou de l'université, selon les besoins et les intérêts du jeune; un programme coopératif, etc.
- Favoriser la participation des jeunes dans les instances décisionnelles.
- Réserver une demi-journée obligatoire non évaluée par trimestre à des groupes d'orientation (cette demi-journée thématique destinée à éveiller l'élève à sa démarche d'orientation devrait être offerte dès la première année du secondaire et être complémentaire au « counselling » individuel).

Il est prévu que le rapport du Comité consultatif du MÉQ soit remis au ministre François Legault dès sa rédaction terminée.

La composition du comité :

Philippe Bouzaglou
Élise Labrecque
Nicolas Poirier-Quesnel
Michel Rouleau
Emma Savard
Annie Simard
Marie-Claude Ménard, coordonnatrice
Claude Bégin, agent de recherche

2.3 Le comité sur la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux

Dans le cadre de son avis sur le suicide chez les jeunes (1997), le Conseil avait déjà soulevé la question de la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux, sans l'approfondir davantage. Les membres ont décidé d'effectuer une étude plus poussée sur le sujet. Ce phénomène, relativement nouveau, inquiète de plus en plus les intervenants sociaux. Il existe à ce jour très peu de recherches à ce sujet, sauf en ce qui concerne des problématiques particulières, notamment le décrochage scolaire.

Le Conseil a donc voulu apporter un regard neuf sur le phénomène. Le comité de travail qui s'est penché sur cette problématique a choisi de mener une recherche en deux étapes : d'abord, présenter la situation des jeunes hommes face à une série de problèmes psychosociaux à l'aide de données statistiques et de graphiques; puis analyser ces données, établir des facteurs contribuant au phénomène et dégager des pistes d'intervention ainsi que des recommandations.

Voici les problématiques qui ont été retenues de façon préliminaire pour cerner le phénomène : violence et délinquance, décrochage scolaire, itinérance, suicide, homophobie, toxicomanie, traumatismes routiers, sida, jeu compulsif, intégration au travail et chômage, pauvreté et endettement.

La recherche documentaire commencée en 1998-1999 se poursuivra au cours de la prochaine année. Plus de 200 ouvrages, études et rapports seront décortiqués, de même que plus de 70 articles de journaux ou de périodiques. Dans un premier temps, les données recueillies serviront à la rédaction d'un rapport de recherche sur la situation, lequel mènera ultérieurement à la publication d'un avis présentant le phénomène et des pistes d'intervention.

La composition du comité :

Marc Alain
Clairandrée Cauchy
Marie-Chantal Gagné
Élise Labrecque
Nicolas Poirier-Quesnel
Emma Savard
Patrice Savignac-Dufour
Annie Simard
Marie-Claude Ménard, coordonnatrice
Claude Bégin, agent de recherche

2.4 Le comité sur le développement local et régional

Avec l'arrivée de la nouvelle équipe du Conseil, plusieurs membres, préoccupés par l'exode rural, ont décidé de créer un comité portant sur le développement local et régional. Le groupe de travail s'est donné pour mandat de faire connaître le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) en région; de suivre de près la régionalisation; de favoriser la participation des jeunes au sein des instances décisionnelles locales et régionales; de surveiller l'implantation des Forums jeunesse régionaux; d'effectuer des suivis sur les avis du CPJ portant sur l'exode des jeunes et les élus municipaux, en plus d'outiller ou d'informer les jeunes qui siègent aux centres locaux et régionaux de développement (CLD et CRD).

Les membres du comité veilleront à élaborer des stratégies afin de satisfaire ces attentes.

La composition du comité :

Marie-Chantal Gagné
Sylvain Gendron
Hélène Rhéaume
Emma Savard
Annie Simard
Marie-Claude Ménard, coordonnatrice
Bernard Marier, agent de recherche

III. Les activités du Conseil en 1998-1999

1. Les avis, mémoires et rapports

1.1 Interdire les clauses « orphelin » : une question d'équité intergénérationnelle Septembre 1998

Le Conseil permanent de la jeunesse participe, le 1er septembre 1998, à la Commission parlementaire de l'économie et du travail chargée de tenir une consultation sur l'évolution du phénomène des clauses discriminatoires. Dans son mémoire intitulé *Interdire les clauses « orphelin » : une question d'équité intergénérationnelle*, le Conseil dénonce avec vigueur les clauses accordant des conditions de travail inférieures aux employés embauchés après la date de signature d'une convention collective. De telles pratiques discriminatoires pénalisent les nouveaux employés parmi lesquels on retrouve de fortes proportions de jeunes. Tous les travailleurs ont droit au même traitement, quelle que soit leur date d'embauche. Dans une société démocratique prônant les grands principes d'égalité, il est totalement inacceptable que deux personnes effectuant les mêmes tâches reçoivent un salaire différent, uniquement à cause de leur date d'embauche.

Les systèmes de rémunération à doubles paliers ne datent vraiment pas d'hier. Le Conseil rappelle, dans son mémoire, par exemple, que la convention de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dame, signée en 1940, prévoyait deux niveaux de salaire : les hommes étaient payés 54,5 cents de l'heure contre 36,25 cents pour les femmes. Les clauses à doubles paliers de ce genre étaient très répandues dans les contrats de travail de l'époque. En 1948, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* consacrait le principe « à travail égal, salaire égal ». Les clauses « orphelin » constituent un net recul en matière de conditions de travail puisqu'elles contreviennent au principe fondamental « à travail égal, salaire égal », énoncé il y a de cela 50 ans. Encore une fois, on crée deux classes de travailleurs. Plutôt que de différencier la rémunération des hommes et des femmes (lesquelles ont été longtemps victimes en matière d'égalité et d'équité salariale), on distingue cette fois les nouveaux employés des anciens.

L'analyse statistique faite par le Conseil a démontré que le phénomène des clauses « orphelin » est en recrudescence au Québec. Le CPJ considère que les vagues de compressions qui se sont succédé ces dernières années, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, ont créé un contexte favorisant l'émergence de conditions de travail de plus en plus différenciées, de clauses visant à protéger les droits acquis des salariés à l'emploi au moment de la signature des conventions collectives. Dans de nombreux cas, il serait possible de faire la preuve qu'une clause « orphelin » constitue une discrimination fondée sur l'âge, en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Toutefois, très peu de plaintes sont déposées à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse; le processus de plainte étant, par ailleurs, fort complexe. Il apparaît clairement que la Charte ne peut suffire à enrayer les clauses « orphelin » une fois pour toutes.

Le Conseil accorde beaucoup d'importance à la question des clauses « orphelin », estimant qu'elles constituent un enjeu majeur pour toute une génération, qui tente tant bien que mal d'intégrer le marché du travail. C'est pourquoi, dans son mémoire, le Conseil recommande *de modifier la Loi sur les normes du travail de manière à interdire toute pratique ayant pour effet de fixer un régime de conditions de travail pour les nouveaux ou futurs salariés, effectuant essentiellement les mêmes tâches que les anciens.* Il s'agit là d'une question d'équité intergénérationnelle, puisque ce sont le plus souvent des jeunes qui sont affectés par ce phénomène. En tant que société, nous nous devons de refuser toute discrimination envers les jeunes. L'organisme réclame également la mise en place d'un mécanisme de recours simple et efficace afin que les personnes concernées par des clauses « orphelin » puissent rapidement et facilement faire valoir leurs droits.

1.2 Aide sociale : une réforme discriminatoire envers les jeunes Mai 1998

Le Conseil permanent de la jeunesse comparaît, le 20 mai 1998, devant la Commission des affaires sociales, chargée d'étudier le projet de loi 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité. Lors de cette commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale, la présidente du Conseil, Clairandrée Cauchy, prononce une allocution où elle réactualise les positions de l'organisme sur le sujet, contenues dans son mémoire de janvier 1997 intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes.*

Le Conseil se déclare indigné du parcours obligatoire pour les jeunes assistés sociaux, qu'il décrit comme une clause « orphelin » que le gouvernement tente d'imposer aux sans-emploi. Il estime que l'obligation faite aux 18-24 ans de participer à un parcours d'intégration individualisé sous peine de pénalité financière est inadmissible et inéquitable, les prestations pouvant être réduites de 150 $ à 300 $ sur un chèque de 490 $ par mois. Cette mesure discriminatoire soulève des questions fondamentales sur l'absence d'emplois à la suite du parcours, sur la non-disponibilité des programmes d'employabilité, de formation et de retour aux études. Le CPJ s'inquiétait aussi du manque de formation des conseillers d'aide à l'emploi.

Le Conseil se dit en accord avec des parcours personnalisés vers l'emploi, mais pas avec l'obligation d'y participer. Il demande à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Mme Louise Harel, de ne pas introduire cette obligation de parcours et de faire ainsi la preuve que cette mesure coercitive n'a pas été créée dans le seul but de harceler les jeunes et de couper leurs prestations. Par ailleurs, la présidente du CPJ ne manque pas de rappeler aux membres de la Commission des affaires sociales que les bénéficiaires de l'aide sociale sont désireux de s'en sortir et qu'ils participent déjà davantage que leurs aînés aux différentes mesures d'employabilité offertes par l'État. Le Conseil permanent de la jeunesse approuve le principe de fournir à chaque jeune qui le souhaite un parcours personnalisé qui lui permette, selon le cas, de retourner sur les bancs d'école ou de s'intégrer à un programme d'emploi.

Comme la pauvreté est un frein à l'intégration sociale et professionnelle, le Conseil réitère donc l'importance de hausser substantiellement les prestations de base, pour atteindre la prestation canadienne moyenne, soit environ 100 $ de plus mensuellement. Il apparaît évident que l'aide financière accordée aux personnes assistées sociales les maintient dans un tel état de pauvreté qu'elle pose de sérieux obstacles à leur insertion sociale et professionnelle.

Le CPJ s'en prend également aux coupures en cas de partage du logement, qui s'apparentent à une véritable taxe à la débrouillardise. L'organisme demande que les jeunes qui partagent leur logement ne soient plus pénalisés. C'est un fait reconnu par tous les experts de la santé : l'isolement constitue un facteur de détérioration de la santé mentale et de marginalisation. Or, à ce propos, le projet de loi 186 prévoit seulement un adoucissement pour les mères monoparentales, alors que le Conseil juge que la pénalité pour partage du logement doit être levée pour tous les prestataires, sans exception, de façon à encourager les jeunes prestataires vivant seuls à rompre leur solitude et à éviter une détérioration de leur état de santé. Le Conseil estime que le coût supplémentaire de cet amendement pourra être compensé par une baisse des coûts sociaux liés à l'isolement.

Par ailleurs, pour éviter les abus et les iniquités, le Conseil recommande à la ministre de mettre en place un véritable mécanisme de plaintes et de recours pour les prestataires. Le CPJ favorise, en outre, la création d'un organisme indépendant, impartial, qui permette aux prestataires victimes d'abus ou d'erreurs d'être entendus rapidement, par des personnes neutres. Un tel organisme, juge-t-il, est essentiel si l'on considère que l'élaboration d'un parcours par des agents d'aide sociale laisse place à beaucoup d'arbitraire.

1.3 La promotion de la santé et la prévention auprès des jeunes en France Avril 1998

À la suite d'une mission effectuée en France à l'automne 1997, dans le cadre du programme franco-québécois d'échanges de fonctionnaires, le chercheur du Conseil, Yvan D'Amours, dépose son rapport en avril 1998, lequel comporte une synthèse des observations faites durant son séjour de deux mois et demi au sein de l'administration publique française. Outre l'information recueillie sur les programmes et les mesures de prévention et d'insertion des jeunes existant en France, la mission permet de faire connaître le Conseil permanent de la jeunesse et certains de ses travaux à une centaine d'intervenants français du domaine de la santé, de l'insertion sociale et de l'éducation. Yvan D'Amours rencontre individuellement une cinquantaine de professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) afin d'obtenir de l'information, mais aussi de recueillir leur point de vue sur les difficultés et les voies d'action à privilégier pour la promotion de la santé et la prévention chez les jeunes.

Cette mission vise à mieux connaître les principales structures et voies d'action françaises en matière de promotion de la santé et de prévention des problèmes psychosociaux (violence, toxicomanie, décrochage scolaire, etc.) chez les jeunes de moins de 25 ans. À l'invitation de la Direction générale de la santé (France), M. D'Amours a pris la parole lors d'une journée nationale d'information et d'échanges portant sur les stratégies de prévention du suicide et regroupant une cinquantaine de responsables des plans régionaux de santé, provenant de huit régions françaises. La Direction générale de la santé profite alors de l'occasion pour distribuer à tous les participants deux documents du Conseil : le rapport *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes* et l'avis *SOS. Jeunes en détresse !*

Ce rapport de mission dresse, en outre, un portrait descriptif des principaux acteurs français dans le domaine de la promotion de la santé, de l'éducation à la santé et de la prévention chez les jeunes. Y sont aussi présentées quelques expériences concrètes intéressantes menées ou financées par différents paliers de l'administration publique française ainsi que des opinions d'intervenants sur les difficultés ou les freins à l'amélioration des efforts de prévention chez les jeunes. Ceux-ci proposent des moyens privilégiés pour améliorer la prévention. Enfin, le rapport indique des éléments de ressemblance et de divergence entre les structures, les approches et les actions françaises et québécoises en matière de promotion de la santé et de prévention des problèmes psychosociaux chez les jeunes.

2. Les autres activités

2.1 Prospection thématique en Belgique Mars 1999

À l'invitation de l'Agence Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, la vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Marie-Claude Ménard, participe, du 8 au 23 mars, à une prospection thématique en Belgique portant sur « Le temps de vie, le temps de travail ». Elle se rend là-bas dans la perspective de recueillir de l'information sur la fonction publique belge et d'étudier la problématique de la réduction et de l'aménagement du temps de travail.

Durant son séjour, la vice-présidente du CPJ rencontre plusieurs représentants belges issus des milieux politique, patronal, syndical et culturel ainsi que des jeunes et des femmes qui expriment leur position en lien avec la thématique. Dans le secteur public, par exemple, il existe certaines possibilités telles le départ anticipé à mi-temps, à partir de 55 ans, ainsi que la semaine volontaire de quatre jours. Pour deux personnes qui choisissent une de ces mesures, il devient obligatoire d'embaucher un nouvel employé. Le gouvernement belge semble avoir instauré une législation assez mordante pour favoriser la relève.

Lors d'une rencontre avec la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), la vice-présidente constate que cette organisation syndicale socialiste revendique la mise en œuvre d'une réduction généralisée immédiate de la semaine de travail de 38 heures à 32 heures. Elle exige de plus que les 32 heures hebdomadaires soient réparties sur quatre jours afin d'éviter que les travailleurs soient moins bien rémunérés, tout en effectuant les mêmes tâches. Ce qui oblige l'embauche éventuelle de travailleurs. Les représentants de la FGTB expliquent qu'ils privilégient deux modes de réduction du temps de travail : d'une part, la réduction du temps de travail dite offensive, qui crée des emplois et, d'autre part, la diminution du temps de travail défensive, qui ne sert qu'à maintenir les gens en emploi.

Bref, en Belgique, la réduction du temps de travail constitue un moyen de lutter contre le chômage. Et les jeunes ne sont pas oubliés. Pour éviter qu'ils ne deviennent des chômeurs chroniques, le gouvernement belge a mis sur pied un programme d'accompagnement semblable au parcours d'insertion volontaire québécois. Ainsi, une loi oblige les entreprises à embaucher 3 % de stagiaires, ce qui favorise les jeunes aux études. De même, les nouveaux diplômés qui n'ont pas trouvé un emploi trois ou quatre mois après leur sortie de l'école, ont droit à une indemnité de transition d'environ 520 $ par mois pour une personne vivant seule. Comme il y a une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur technique, le gouvernement belge facilite les stages en entreprise. Fait à signaler, en Belgique, la main-d'œuvre n'est pas suffisamment qualifiée, 50 % de la population active ne possède qu'un diplôme secondaire de niveau inférieur.

Par ailleurs, la vice-présidente a aussi rencontré le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF), le pendant du Conseil permanent de la jeunesse québécois. La mission de l'organisme et ses revendications sont semblables à celles du CPJ. Le CJEF insiste, par exemple, pour que les jeunes participent aux instances locales afin d'exprimer leurs besoins et leurs attentes, en plus de revendiquer l'obtention du droit de vote à 16 ans. En vue de soutenir la création d'emplois, deux possibilités sont envisagées : taxer les entreprises sur la pollution qu'elles produisent et les taxer sur leurs profits.

Enfin, cette prospection thématique a suscité une réflexion sur la place qui est consacrée au travail dans nos existences : Vivons-nous pour travailler ou travaillons-nous pour vivre? Sommes-nous arrivés à une qualité de vie supérieure avec l'avènement des nouvelles technologies ou sommes-nous entraînés dans un cercle vicieux? Une solidarité entre les travailleurs et les gens sans emploi ne permettrait-elle pas à un plus grand nombre d'accéder au marché du travail?

2.2 Semaine internationale de la francophonie Mars 1999

La présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Clairandrée Cauchy, accepte la coprésidence d'honneur de la 7e Semaine internationale de la francophonie, qui se tient sous le thème *Francophonie vivante... d'une génération à l'autre*, du 14 au 20 mars. Devant une centaine d'invités réunis au Musée de la civilisation, à l'occasion du lancement de cette semaine, la présidente du Conseil prononce une allo-

cution où elle insiste sur l'urgence de tisser de nouvelles solidarités entre les générations et de s'ouvrir au pluralisme culturel des peuples d'expression française. Cette célébration annuelle du fait français est organisée par la Table de concertation de la francophonie.

2.3 Colloque régional de prévention du suicide à Alma
Février 1999

Le 19 février, la présidente du Conseil donne une conférence remarquée devant quelque 300 personnes réunies à Alma, à l'occasion du 9e colloque régional de prévention du suicide ayant pour thème « La réalité des jeunes à l'aube de l'an 2000 ». En marge de la semaine provinciale du suicide, le Centre de prévention du suicide de la région 02, l'organisateur du colloque, a voulu axer les délibérations sur la question des jeunes qui seront notre relève de demain.

2.4 Rencontre de groupes de jeunes
Février 1999

À l'initiative du CPJ, une importante réunion est convoquée, le 12 février, à Montréal. Dix-neuf groupes nationaux de jeunes y discutent du Sommet du Québec et de la jeunesse. Les groupes échangent sur la tenue éventuelle du Sommet, tout en insistant sur le fait que cet événement devait être réalisé par et pour des jeunes. Ils souhaitent également que le Sommet mène à des actions concrètes en faveur de la jeunesse. Au cours de cette réunion, les groupes de jeunes présents ont rencontré le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, responsable de l'organisation du Sommet, M. François Legault.

2.5 Colloque des étudiants en relations industrielles de l'Université Laval
Février 1999

Le thème de cette année, « Le syndicalisme est-il adapté aux nouvelles générations? », a amené les 9 conférenciers invités et les 110 participants à s'interroger sur la pratique syndicale actuelle et ses orientations futures. Le 18e colloque des étudiants et des étudiantes en relations industrielles de l'Université Laval s'est tenu le 10 février dernier à Sainte-Foy. Dans sa présentation, la présidente du CPJ a beaucoup insisté sur l'attitude des syndicats face au phénomène des clauses « orphelin » et sur la précarité du travail.

2.6 Rencontre avec Marie-George Buffet, ministre française de la jeunesse et des sports
Décembre 1998

Le 17 décembre, au cours de la visite du premier ministre français Lionel Jospin, et de certains de ses ministres au Québec, la ministre de la jeunesse et des sports, Mme Marie-George Buffet, a rencontré plusieurs représentants des milieux jeunesse à la Maison Dauphine. À cette occasion, la présidente du Conseil permanent de la jeunesse lui a fait part des activités du seul organisme gouvernemental québécois dirigé par des jeunes.

2.7 Place aux jeunes
Novembre 1998

Lors du camp de formation des animateurs de projets Place aux jeunes, le 6 novembre, la présidente du Conseil anime un atelier sur l'exode des jeunes et sur leur place dans les instances décisionnelles locales et régionales. Les participants échangent, entre autres, sur le degré d'engagement des jeunes dans les structures de leur région et sur l'état d'avancement de la création des Forums jeunesse régionaux dans chacune des régions.

2.8 Forum des générations sur l'avenir du féminisme
Octobre 1998

La présidente du Conseil, Clairandrée Cauchy (représentant le secteur jeunesse), participe le 31 octobre, au Forum des générations sur l'avenir du féminisme, qui réunit des féministes d'âges et de secteurs d'activité divers. Dans le cadre de ce forum de discussion tenu par le regroupement d'historiennes Mémoires d'elles au Musée de la civilisation, les cinq conférencières, invitées à commenter les témoignages de quatre étudiantes, exposent leur vision respective du mouvement à travers les années. Mme Cauchy y traite de la place des femmes dans des institutions traditionnelles, une étape qu'elle considère maintenant franchie.

2.9 Colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé
Septembre 1998

Dans le cadre du 10e colloque annuel du Réseau québécois de villes et villages en santé, tenu les 25 et 26 septembre à Trois-Rivières, la vice-présidente du Conseil, Marie-Claude Ménard, coanime un atelier thématique intitulé *Communiquer avec des adolescents : apprendre en expérimentant.* Travailler avec des adolescents n'est pas toujours chose facile. Comment s'y prendre? Comment les approcher et communiquer avec eux? Que pensent-ils? Cette activité de formation favorise l'acquisition et le développement d'habiletés chez les participants. Quelques démarches de mobilisation intersectorielle autour du défi jeunesse y sont proposées.

2.10 Comité d'action politique franco-québécois Septembre 1998

Le 22 septembre, la présidente du Conseil permanent de la jeunesse présente l'organisme aux membres d'une délégation du conseil d'administration du Comité d'action politique franco-québécois (CAP-FQ), qui sont de passage au Québec. Le CAP-FQ, soutenu par l'OFQJ, organise des stages pour les jeunes Français et Québécois dans les cabinets ministériels des deux gouvernements.

2.11 Visite d'une représentante de l'UNESCO Juillet 1998

À l'occasion de sa visite à Québec, le 31 juillet, Mme Francine Fournier, sous-directrice générale de l'UNESCO, responsable du secteur des sciences sociales et humaines, rencontre la présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Clairandrée Cauchy. Les discussions portent sur les travaux passés et en cours du Conseil ainsi que sur la situation des jeunes au Québec.

2.12 Rencontre avec le Secrétaire général du ministère de la Jeunesse de Catalogne Juillet 1998

Au cours d'une rencontre avec la présidente et la vice-présidente du Conseil, le 28 juillet, M. Antoni Biarnés, secrétaire général du ministère de la Jeunesse de Catalogne, fait part de la situation des jeunes Catalans et de la mise sur pied d'un plan d'action jeunesse en Catalogne. Des similitudes sont observées quant aux difficultés soulevées par l'élaboration d'un premier plan d'action jeunesse par les gouvernements catalan et québécois. M. Biarnés parle également du Conseil de la jeunesse de Catalogne, qui a un rôle de consultation, de soutien et de porte-parole des associations de jeunes. Enfin, il aborde l'organisation d'événements, de publications et de liens internationaux.

2.13 Rencontre avec un représentant de la communauté amérindienne Juillet 1998

Le 27 juillet, la présidente et la vice-présidente du CPJ accueillent M. Ghislain Nicquado, de la communauté amérindienne. Ce dernier les entretient sur la réalité des jeunes autochtones et demande leur avis concernant le plan d'action jeunesse sur lequel il est en train de travailler.

2.14 Rencontre avec des jeunes Belges Juillet 1998

La vice-présidente et l'agente de communication du Conseil rencontrent, le 21 juillet, une délégation de jeunes Belges, intéressés à connaître le rôle et la mission de cet organisme gouvernemental dirigé par des jeunes. Un échange des plus stimulants est engagé sur la situation des jeunes en Belgique et au Québec.

2.15 Rencontre avec un représentant de la Nouvelle-Guinée Juin 1998

Durant sa visite au Canada, M. Omar Wuann, de la Nouvelle-Guinée, rencontre, le 26 juin, la vice-présidente du Conseil pour discuter et échanger sur leur réalité respective en matière de développement local. Il suggère également une éventuelle alliance jeunesse entre les communautés francophones de l'Afrique, la France et le Québec, ce qui sous-entend la création d'un Conseil de la jeunesse en Afrique.

2.16 Visite d'une délégation française dans le cadre du programme de coopération franco-québécoise Juin 1998

Dans le cadre d'une visite de cinq jours en sol québécois, une délégation française inscrite au programme de coopération franco-québécoise « Insertion sociale et professionnelle des jeunes » s'arrête, le 15 juin, au Domaine Cataraqui, à Sillery, pour y rencontrer plusieurs intervenants québécois, dont la présidente du Conseil permanent de la jeunesse. Le thème de la mission est le développement local, les nouvelles activités et l'emploi des jeunes.

3. La participation à des comités externes

3.1 Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

Créé en 1997, le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec (connu alors sous le nom de Comité aviseur-jeunes de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre) regroupe quelque 22 organismes représentant des jeunes ou des intervenants auprès de jeunes dans le secteur de l'insertion en emploi. Le mandat du comité est de promouvoir et d'appuyer l'intégration des jeunes sur le marché du travail ainsi que leur maintien en emploi. La présidente du Conseil permanent de la jeunesse assume la vice-présidence du comité jusqu'au mois de mars 1999.

Cette année, trois avis ont été produits à l'atten-

tion de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi-Québec : *Les coopératives jeunesse de service : susciter le plein potentiel des jeunes* ainsi que *La rémunération à double ou à multiples paliers dans les conventions collectives et les autres clauses dites « orphelin » : placer les droits de la personne au premier rang de nos valeurs sociales*. Un troisième avis a été produit sur le Plan d'action jeunesse du gouvernement du Québec. Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec a également publié deux autres documents : l'un porte sur la politique du marché du travail et l'entente de principe du 21 avril 1997 sur les responsabilités dans le domaine de la main-d'œuvre, tandis que l'autre traite des stages au Québec.

3.2 Le Comité national de suivi du Plan d'action jeunesse

À la suite du lancement du Plan d'action jeunesse, en juin 1998, le gouvernement du Québec met sur pied le Comité national de suivi du Plan d'action jeunesse chargé d'assurer le suivi des différentes mesures proposées et de les bonifier. Le Conseil ainsi que dix autres groupes de jeunes font partie de ce comité, dont les membres se réunissent une fois, au début de l'été.

3.3 Le Groupe de travail sur les clauses « orphelin » du ministère du Travail

Le Conseil permanent de la jeunesse participe au Groupe de travail sur les clauses « orphelin », créé par le ministre du Travail, M. Matthias Rioux. Ce groupe de travail siège à trois reprises en juillet 1998, avant la tenue de la commission parlementaire de l'automne sur le sujet. Les autres membres de ce comité sont issus des Fédérations étudiantes collégiale et universitaire du Québec (FECQ-FEUQ), de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, du Comité national des jeunes du PQ, du Comité national des jeunes de la CSN, du Pont entre les générations, du Comité des jeunes de la Fédération des femmes du Québec et de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST-FTQ).

Le Groupe remet un rapport préliminaire au ministre du Travail, le 5 août 1998, résumant ses travaux et les consensus auxquels ses membres sont arrivés, notamment quant à la nécessité d'une législation pour interdire les clauses « orphelin » et au peu d'impact que susciterait un pacte social pour enrayer ce phénomène.

3.4 L'Office franco-québécois pour la jeunesse

La présidente du Conseil siège au conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et, à ce titre, collabore à l'élaboration du plan d'action et des orientations stratégiques de l'organisme. L'Office est un organisme d'échange entre le Québec et la France dans divers secteurs d'activité. Chaque année, il permet à un millier de jeunes d'acquérir une expérience internationale comme stagiaires. En 1998, on a dénombré 1078 participants, toutes catégories confondues (stages, visites d'entreprises, tournées d'information, etc.). Un conseil d'administration franco-québécois a été tenu en décembre 1998, au Québec. Mentionnons enfin que l'OFQJ a entrepris cette année une révision de ses programmes.

3.5 La Fondation du Centre jeunesse de Québec

Le Conseil fait partie du conseil d'administration de la Fondation du Centre jeunesse de Québec, dont la mission est de financer des projets porteurs d'espoir pour les jeunes de ce centre. Le CPJ assume un rôle d'administrateur et représente les jeunes. Cette année, il a participé activement à la campagne de financement auprès des employés du Centre jeunesse de Québec, en plus de siéger au Comité d'évaluation des petits projets porteurs d'espoir.

3.6 Le Symposium international sur la compréhension intergénérationnelle

Le Conseil permanent de la jeunesse participe aux travaux du Comité organisateur du *Symposium international sur la compréhension intergénérationnelle : une stratégie pour les âges*, devant se tenir à Québec, en mai 1999. Cet événement est initié par l'Association internationale francophone des aînés et le Forum international des jeunes pour la francophonie. Ce symposium mènera, notamment, à l'élaboration d'un projet de charte des droits et devoirs intergénérationnels. La présidente du CPJ devra prononcer une allocution lors de ce symposium.

3.7 Le Comité d'implantation des Forums jeunesse régionaux

À l'été 1998, le Conseil permanent de la jeunesse est invité à participer à un comité *ad hoc* formé pour coordonner la mise en place des Forums jeunesse régionaux. Le Conseil, le réseau des Carrefours jeunesse-emploi, l'Association des régions, le ministère

des Régions, le ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration, ont pour mandat de préparer un rapport sur le sujet. Celui-ci est déposé au ministère des Régions le 11 septembre 1998, puis transmis aux Conseils régionaux de développement.

3.8 Le Forum pour l'emploi de la région de Québec

Le Forum pour l'emploi de la région de Québec réunit les principaux partenaires socio-économiques de la région, qui discutent de la réalité en emploi des jeunes. La vice-présidente accepte d'y siéger à titre de personne-ressource. Le principal dossier du Forum concerne le Salon action emploi jeunesse, qui se déroule chaque année à l'automne.

3.9 La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse

La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse est un organisme qui vise à créer des réseaux d'entraide entre les entreprises jeunesse à travers le Québec; elle se veut un moyen concret d'appui à la création d'emplois pour les jeunes par l'entrepreneurship. La vice-présidente du Conseil est membre du conseil d'administration et participe à l'élaboration des orientations stratégiques de l'organisme.

3.10 Le Forum adolescence

Le Forum adolescence regroupe plusieurs intervenants des Centres jeunesse du Québec. Y siègent aussi d'autres organisations comme l'Université Laval, la Maison Dauphine et le Conseil permanent de la jeunesse. C'est une table dynamique qui permet aux intervenants de se ressourcer, en plus de favoriser des démarches ponctuelles concertées, comme par exemple, acheminer une lettre aux municipalités dans le but de sensibiliser la population au fait que les jeunes n'ont pas beaucoup de place et que les mentalités doivent changer et évoluer. Le Forum a, par ailleurs, réalisé un film intitulé : « Place aux jeunes ! »

3.11 Le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées

Dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, décrétée en 1999, le Conseil est invité à siéger au conseil d'administration du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. La vice-présidente du CPJ participe à plusieurs réunions, au cours desquelles divers sujets sont abordés tels que : la mise sur pied de tables de concertation régionales pour aînés, la création d'un fonds d'aide à la réalisation de projets des aînés, le Comité interministériel du Québec, le Comité canadien de coordination ainsi que le Comité promotionnel des activités mises sur pied par le Bureau.

3.12 Le Comité orienteur du Congrès AJIRR

L'organisme JeunEssor Portneuf a convié plusieurs organismes jeunesse, dont le Conseil, à se joindre au Comité orienteur du premier congrès national pour l'Avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR), afin de faire rayonner le projet partout en province, tout en accueillant les idées nouvelles et en augmentant la visibilité de cet événement, prévu pour avril 1999, à Rivière-du-Loup. Le mandat du Comité orienteur consiste à définir les objectifs et les activités en lien avec le congrès. La vice-présidente y siège. De plus, le Comité doit conseiller JeunEssor Portneuf et lui formuler des recommandations. Par ailleurs, il s'occupe des participants, des conférenciers, du financement ou de tout autre aspect permettant le bon déroulement de l'événement.

IV. Les communications

Le Conseil exerce une partie de son action et de son influence par des communications étroites avec les organismes jeunesse et les médias. Ses activités de communication, de relations de presse et de relations publiques sont nombreuses et variées; elles visent à mieux faire connaître l'organisme, ses avis, ses recommandations ainsi que ses positions.

1. Site WEB du Conseil

(http ://www.cpj.gouv.qc.ca)

Le site Internet du Conseil, lancé en décembre 1997, a été régulièrement mis à jour au cours de la dernière année. Le mémoire *Interdire les clauses « orphelin » : une question d'équité intergénérationnelle* a été reproduit en fichier PDF. L'organisme compte d'ailleurs rendre disponibles toutes ses nouvelles publications en format PDF. De plus, le CPJ a ajouté un moteur de recherche pour l'ensemble du site et prévoit faire de même pour son *Répertoire des organismes jeunesse.*

Accessible entre autres à partir de la page d'ouverture du site du gouvernement du Québec, par le truchement d'une icône intitulée *Priorité jeunesse*, le site du Conseil contient plusieurs sections utiles pour informer les internautes sur ses activités tels : *Quoi de neuf ?*, *L'organisme* (la petite histoire, la loi constitutive du Conseil, la mission, le fonctionnement, le budget, les réalisations par année), *L'équipe*, *L'agenda*, *le Répertoire des organismes jeunesse*, *Les publications*, *Les activités de presse.*

Convivial et facile d'utilisation, le site Web du Conseil est un outil d'information non seulement sur le Conseil mais aussi sur les organismes jeunesse et sur les jeunes du Québec. Il met donc à la disposition des internautes des données utiles : le *Répertoire des organismes jeunesse du Québec*, contenant les coordonnées de 1700 organismes jeunesse; des statistiques sur la situation des jeunes du Québec (emploi, scolarité, démographie, aide sociale); des liens avec d'autres sites utiles aux jeunes. Il héberge également un *Babillard*, où les organismes jeunesse peuvent faire circuler des nouvelles, et un *Vox Pop* permettant aux jeunes de faire connaître leur opinion sur le sujet du mois.

2. Les communiqués de presse

Entre le premier avril 1998 et le 31 mars 1999, le Conseil diffuse quatorze communiqués de presse, principalement pour expliquer ses positions et ses recommandations, pour évaluer certaines décisions gouvernementales qui touchent les jeunes ou pour publiciser ses études.

Ces communiqués de presse traitent des sujets suivants :

— 20 mai 1998. *Une clause « orphelin » pour les jeunes assistés sociaux.* Devant la commission parlementaire qui étudie la réforme de l'aide sociale, le Conseil permanent de la jeunesse se déclare indigné du parcours obligatoire pour les jeunes assistés sociaux qu'il qualifie de nouvelle clause « orphelin » que tente d'imposer le gouvernement aux sans-emploi. Le Conseil juge inadmissible et inéquitable l'obligation faite aux 18-24 ans de s'inscrire à un parcours d'intégration individualisé, sous peine d'importantes réductions des prestations pouvant atteindre entre 150 $ et 300 $ sur un chèque mensuel de 490 $. Pour l'organisme, l'aide sociale n'est pas une situation que l'on choisit mais que l'on subit, faute d'emploi. Or, le projet de loi 186, loin de contribuer à diminuer la misère des prestataires, maintient l'odieuse coupure pour partage du logement, sauf pour les chefs de familles monoparentales. Celui-ci ne prévoit pas non plus que les prestations, dont les montants n'ont pas changé depuis 1993, soient enfin indexées au coût de la vie. En conséquence, le Conseil demande à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Mme Louise Harel, d'abolir l'obligation de participer à un parcours et de faire ainsi la preuve que cette mesure coercitive n'a pas été introduite dans le seul but de harceler les jeunes et de couper leurs prestations.

— 1er juin 1998. *Abolition du droit de vote des jeunes sur les conseils d'établissement : le Conseil permanent de la jeunesse interpelle la ministre de l'Éducation.* Le Conseil dénonce la modification apportée à la *Loi sur l'instruction publique* par l'Assemblée nationale du Québec, qui prive du droit de vote les représentants étudiants siégeant au sein des nouveaux conseils d'établissement des écoles secondaires. Le CPJ rappelle que les représentants des élèves jouissaient pourtant d'un droit de vote dans l'ancien régime des conseils d'orientation. Le Conseil a écrit à la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, pour déplorer ce changement et pour lui demander de modifier l'article 42 de la loi. Par la même occasion, il a communiqué par lettre avec les directions d'école ainsi que les conseils étudiants de toutes les éco-

les secondaires du Québec offrant le deuxième cycle.

— 18 juin 1998. *Le Conseil permanent de la jeunesse réagit au plan d'action jeunesse du gouvernement.* Pour le Conseil, le plan d'action jeunesse rendu public par le gouvernement contient un répertoire de mesures pour les jeunes, dont la plupart sont déjà existantes ou ont été annoncées précédemment. Le Conseil estime néanmoins que ce document constitue un premier pas vers une action gouvernementale concertée en matière jeunesse, mais que le gouvernement doit absolument s'aligner sur une politique jeunesse qui pave la voie à une action interministérielle plus cohérente et davantage harmonisée. Le Conseil annonce qu'il siégera au Comité national de suivi du plan d'action afin de le bonifier et de favoriser une approche plus concertée en matière jeunesse. Il veillera, entre autres, à ce que les sommes supplémentaires investies par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité soient suffisantes pour offrir des parcours d'insertion valables et en nombre satisfaisant à tous les jeunes assistés sociaux. Par ailleurs, le Conseil voit d'un bon oeil l'intention du gouvernement de financer la création de forums jeunesse régionaux, structures qui favoriseront l'engagement des jeunes.

— 30 août 1998. *Un large consensus se dégage sur les clauses « orphelin ».* Une coalition de 16 organismes, formée de groupes de jeunes, d'étudiants, de femmes et des principales organisations syndicales du Québec, demande au gouvernement de légiférer dès l'automne sur le dossier des clauses « orphelin » en modifiant la *Loi sur les normes du travail.* Le Conseil permanent de la jeunesse, membre et porte-parole de la coalition, précise qu'un large consensus social existe pour enrayer définitivement ce phénomène inacceptable, qui réserve aux jeunes des conditions de travail inférieures.

— 1er septembre 1998. *Le Conseil permanent de la jeunesse revendique l'équité.* Dans son mémoire *Interdire les clauses « orphelin » : une question d'équité intergénérationnelle,* qu'il présente aux membres de la Commission de l'économie et du travail chargés d'étudier la question, le Conseil recommande que la *Loi sur les normes du travail* soit modifiée de manière à interdire toute pratique ayant pour effet de fixer un régime de conditions de travail inférieur pour les nouveaux ou futurs salariés effectuant essentiellement les mêmes tâches que les anciens, qui sont très souvent des jeunes. Le CPJ fait valoir que toute discrimination est inacceptable, que les clauses « orphelin » sont des pratiques honteuses qu'il faut s'empresser de faire disparaître avant qu'elles ne se propagent indûment.

— 22 octobre 1998. *Modifications à la Loi électorale : Le Conseil permanent de la jeunesse est satisfait : 200 000 jeunes de plus seront inscrits.* Le Conseil se dit satisfait de l'adoption du projet de loi 450 modifiant la *Loi électorale* permettant aux jeunes de 18 ans et plus d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale permanente, alors qu'ils devaient auparavant retourner eux-mêmes un formulaire d'inscription. C'est donc 200 000 jeunes électeurs de plus qui seront maintenant inscrits sur la liste électorale. L'organisme souligne que cet amendement va sûrement améliorer la situation et permettre à un plus grand nombre de jeunes de participer à la vie démocratique. De plus, le Directeur général des élections retient la suggestion du Conseil d'installer des bureaux de révision de la liste électorale dans les cégeps et universités.

— 1er novembre 1998. *Déclaration de Mario Dumont : Le Conseil permanent de la jeunesse réagit.* Le CPJ réagit vivement aux propos du chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), M. Mario Dumont, qui veut abolir l'organisme si son parti est porté au pouvoir. Le Conseil répète qu'il ne tolérera pas que les politiciens mettent en cause la survie de l'organisme chargé de défendre les jeunes auprès du gouvernement du Québec, surtout pas dans la foulée de déclarations où on dit vouloir donner plus de place aux jeunes.

— 20 novembre 1998. *Une coalition veut que le fédéral mette fin aux dédoublements des mesures d'emploi pour les jeunes.* Une coalition québécoise de groupes de jeunes comprenant le Conseil permanent de la jeunesse, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), le Comité-jeunes de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ainsi que le Comité national des jeunes de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) réclame qu'Ottawa transfère immédiatement au Québec l'ensemble du financement dévolu aux différentes mesures et programmes de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Le Comité, qui dénonce ces dédoublements de mesures d'emploi pour les jeunes, demande en outre au gouvernement fédéral de reconnaître au Québec son droit de devenir seul maître-d'œuvre des politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle sur son territoire et, en conséquence, de transférer tous les budgets qu'il alloue à ces programmes afin de bonifier ceux déjà

existants au Québec. Le dédoublement de ces différents programmes sur le territoire québécois contribue à l'éparpillement et à la dispersion des ressources dont auraient grandement besoin les jeunes Québécois pour améliorer leur situation en emploi.

— 23 novembre 1998. *Le Conseil permanent de la jeunesse lance un appel au vote des jeunes.* À une semaine de l'élection provinciale, le Conseil exhorte les jeunes à se rendre aux urnes. Il juge essentiel que ceux-ci se fassent entendre et jouent pleinement leur rôle de citoyen, en exerçant leur droit de vote.

— 8 décembre 1998. *Stratégie emploi jeunesse : Le Conseil permanent de la jeunesse demande de transférer les fonds à Québec.* Au moment où le gouvernement fédéral annonce le prolongement de sa Stratégie emploi jeunesse, le Conseil estime qu'Ottawa devrait renoncer à la guerre des drapeaux et transférer au Québec les sommes destinées aux mesures d'aide à l'emploi pour les jeunes Québécois. L'initiative fédérale dédouble les actions du gouvernement du Québec. L'organisme fait remarquer que la formation est de compétence provinciale, tout comme les programmes d'insertion relevant de l'aide sociale et les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre. Pour le Conseil, il est impératif de concentrer les énergies sur l'emploi des jeunes et d'éviter ainsi le piège des bourses du millénaire et de ses dédoublements.

— 18 janvier 1999. *Lancement du Guide pratique des carrières d'avenir : un outil pour un choix de carrière éclairé, selon le CPJ.* Le Conseil applaudit le lancement du Guide pratique des carrières d'avenir du Québec, qui dresse une liste rigoureuse des 120 professions et métiers « gagnants », où les perspectives d'emploi sont très bonnes. Pour le CPJ, les jeunes doivent absolument avoir l'heure juste sur le marché du travail pour faire un choix éclairé et, en ce sens, ce guide constitue un outil privilégié pour faciliter l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes vers des secteurs d'avenir.

— 16 février 1999. *Le dernier budget fédéral perpétue les dédoublements en matière jeunesse.* Le Conseil permanent de la jeunesse déplore l'attitude du gouvernement fédéral, qui a confirmé le renouvellement de sa Stratégie emploi jeunesse, dans le cadre de son budget 1999-2000. Ce faisant, Ottawa se refuse toujours à transférer à Québec les quelque 465 millions de dollars, sur trois ans, pour les mesures d'aide à l'emploi dévolues aux jeunes. Selon le Conseil, cette stratégie vient dédoubler certaines actions menées au Québec et empêche d'établir une cohérence dans les mesures qui visent les jeunes. L'organisme aurait souhaité que le fédéral transfère à Québec la gestion des sommes allouées dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, ce qui simplifierait les différents programmes.

— 24 février 1999. *Orientation scolaire et professionnelle : des choix cruciaux pour les jeunes dans les prochains jours.* À quelques jours de la date limite pour s'inscrire au niveau collégial et universitaire, fixée au 1er mars, le Conseil s'inquiète des coupures dans les services d'orientation dans les écoles. Les effectifs ont beaucoup diminué au cours des dernières années, contribuant à la détérioration des services. L'organisme souligne l'importance pour les jeunes d'avoir accès à toute l'information et à tout le soutien nécessaires pour faire un choix de carrière éclairé. Le Conseil, qui siège au Comité consultatif sur l'orientation scolaire et professionnelle du ministère de l'Éducation, recommande entre autres d'accroître les ressources d'aide en orientation scolaire et professionnelle, tant au secondaire qu'au collégial.

— 5 mars 1999. *Journée internationale des femmes : la jeune génération doit prendre le flambeau.* À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Conseil rappelle l'importance de resserrer les liens intergénérationnels entre les femmes pour compléter les changements amorcés. De grands pas ont été franchis dans la défense de leurs droits, mais il reste encore un bout de chemin à parcourir pour que les principes d'égalité et d'équité deviennent une réalité concrète.

3. Les lettres ouvertes

Lorsqu'il le juge à-propos, le Conseil fait parvenir aux différents quotidiens du Québec des lettres ouvertes aux fins de publication. Au cours de l'année 1998-1999, trois lettres ouvertes ont été écrites.

— 21 mai 1998. *Aide sociale : une réforme discriminatoire envers les jeunes.* Le Conseil réaffirme en commission parlementaire sa position concernant la réforme de l'aide sociale qu'il juge discriminatoire envers les jeunes prestataires de la sécurité du revenu. Il dénonce certains éléments qui lui semblent inacceptables, notamment la faible prestation mensuelle de base, les coupures en cas de partage du logement et l'obligation pour les 18-24 ans de participer à un parcours d'insertion individualisé, assortie d'une lourde pénalité en cas de refus. Présent à la Commission des affaires sociales pour réactualiser son mémoire de 1997 sur le sujet, le Conseil recommande plusieurs modifications au projet de loi 186 afin de rendre

celui-ci plus équitable, particulièrement envers les jeunes. Le Conseil suggère entre autres au gouvernement de mettre en place un mécanisme de plaintes et de recours à la fois simple, rapide et impartial afin de prévenir les abus ou corriger des erreurs. Cette lettre est publiée par *Le Nouvelliste*.

— 12 novembre 1998. *Pour une vraie place aux jeunes et un avenir meilleur*. Dans une lettre ouverte diffusée durant la campagne électorale, le Conseil permanent de la jeunesse et une quinzaine de groupes de jeunes portent à l'attention des candidats des partis politiques les questions qui préoccupent bon nombre de jeunes Québécoises et Québécois. Les signataires demandent aux partis postulant à la direction du Québec de s'engager à réinvestir dans le réseau de l'éducation et dans les programmes sociaux pour les jeunes en difficulté, à préparer la relève devant le vieillissement de la population, à combattre la précarité en emploi et la pauvreté ainsi qu'à faire reculer l'exclusion sociale. Cette lettre ouverte paraît dans *Le Soleil*.

— 16 décembre 1998. *Stratégie emploi-jeunesse du Canada : Les jeunes demandent la fin des dédoublements*. Dans une lettre conjointe, la présidente du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) et le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), aussi respectivement vice-présidente et président du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec, réclament le rapatriement au Québec des sommes allouées aux mesures d'emploi qui visent les jeunes dans le cadre de la Stratégie emploi-jeunesse du Canada. Selon eux, il est impératif de simplifier les programmes et d'éviter le piège des dédoublements. Les cosignataires déplorent le fait que Québec et Ottawa offrent tous deux des services de placement pour les jeunes, des stages en milieu de travail et des stages internationaux. Cette stratégie empêche d'établir une cohérence dans les mesures d'emploi destinées aux jeunes.

L'entêtement du fédéral à vouloir conserver la gestion de nombreux programmes jeunesse sur le territoire québécois contredit l'entente de principe d'avril 1997 qui constituait alors un premier pas vers le respect du consensus québécois sur le rapatriement des compétences en matière de main-d'œuvre. Les auteurs réclament donc que le Québec devienne le seul maître-d'œuvre des politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle sur son territoire et, par conséquent, qu'il puisse rapatrier les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes. Cette lettre ouverte est publiée dans *Le Devoir*.

4. Les conférences de presse

Au cours de cette même période, le Conseil participe à deux conférences de presse, l'une à Montréal et l'autre à Ottawa.

Le 30 août 1998, à la tête d'une forte délégation de groupes de jeunes, d'étudiants, de femmes et de syndicats très préoccupés par le dossier, le Conseil permanent de la jeunesse réclame, lors d'une conférence de presse conjointe tenue à Montréal, l'adoption dès cet automne d'une loi pour éliminer les clauses « orphelin ». La coalition estime que les vagues de compressions qui se sont succédé ces dernières années, tant dans le secteur privé que public, ont créé un contexte favorisant l'émergence de conditions de travail de plus en plus différenciées et de mesures visant à protéger les droits acquis des salariés à l'emploi au moment de la signature des conventions collectives. Par ailleurs, l'idée d'un pacte social avancée en commission parlementaire par le ministre du Travail, Matthias Rioux, ne peut suffire, car il s'agit là d'une fausse solution qui donnerait peut-être bonne conscience à certains tout en leur permettant de continuer à imposer des clauses discriminatoires.

Le 20 novembre 1998, le Conseil s'allie aux Fédérations étudiantes collégiale et universitaire du Québec (FECQ-FEUQ), à la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), au Comité-jeunes de la CEQ ainsi qu'au Comité national des jeunes de la CSN pour organiser une conférence de presse commune à Ottawa, au cours de laquelle ces organismes jeunesse pressent le gouvernement fédéral de mettre fin aux dédoublements des mesures d'aide à l'emploi dévolues aux jeunes. Cette coalition demande que le Québec soit le seul maître d'œuvre des politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle sur son territoire et, par conséquent, qu'il puisse rapatrier les budgets que le gouvernement du Canada consent aux différentes mesures et programmes dans le cadre de sa Stratégie emploi-jeunesse.

5. Les entrevues accordées aux médias

Le Conseil est régulièrement sollicité par les journalistes et les recherchistes pour réagir à l'actualité ou donner son point de vue sur des sujets qui concernent les jeunes. L'organisme accepte ces invitations lorsqu'il possède une expertise sur les contenus.

Ainsi, au cours de la dernière année, la présidente et la vice-présidente accordent de nombreuses entrevues aux médias écrits et participent à plusieurs émissions de radio et de télévision portant sur les sujets suivants : l'intérêt des jeunes pour la politique; l'impact du travail des jeunes sur leur réussite scolaire;

les attentes et les préoccupations des jeunes face à l'emploi et l'éducation; la formation professionnelle; le travail des jeunes de moins de 16 ans; le resserrement de la *Loi sur les jeunes contrevenants*; le rôle et les dossiers du Conseil; la réforme de l'aide sociale jugée discriminatoire; le Plan d'action jeunesse du gouvernement du Québec; l'interdiction des clauses « orphelin » dans les conventions collectives; l'abolition du droit de vote des élèves aux conseils d'établissement; la jeunesse des années 1968 et la vision des jeunes d'aujourd'hui; la participation des jeunes aux Forums jeunesse régionaux; le travail atypique; le régime enregistré épargne-étude et l'aide financière; la modification à la *Loi électorale* et l'inscription additionnelle de 200 000 jeunes électeurs; l'emploi des jeunes : l'exploitation au travail; l'évolution des revendications féministes; les réactions à l'abolition du Conseil; le taux de chômage élevé chez les jeunes; les jeunes et la campagne électorale; la place des jeunes dans notre société; la Stratégie emploi-jeunesse du gouvernement fédéral et les dédoublements inutiles; le Sommet de la jeunesse du Québec; l'orientation scolaire et professionnelle; les jeunes femmes et le pouvoir; la concertation des organismes jeunesse; le syndicalisme et les jeunes; la prévention du suicide, la difficulté des jeunes femmes à intégrer le marché du travail; la précarité au féminin; la vie des femmes en 1999; la francophonie à travers les générations; les jeunes qui « collent » à la maison, etc.

Outre les entrevues sollicitées par les médias, le Conseil bénéficie généralement d'une bonne couverture lors de ses sorties de presse. Par exemple, la conférence de presse organisée conjointement avec des groupes de jeunes, d'étudiants, de femmes et de syndicats, le 30 août 1998, a suscité des entrevues de la part de *Radio-Canada (radio et télé), CKAC, TVA, CFCF, Le Devoir, La Presse et The Gazette.*

6. Le soutien aux médias

L'agent d'information du Conseil répond régulièrement aux demandes formulées par des recherchistes et des journalistes de médias écrits et électroniques. Il s'agit de fournir rapidement des renseignements et de la documentation sur un sujet particulier, de donner des précisions sur le rôle, les dossiers et les positions du Conseil, de coordonner la participation des membres de l'exécutif à des émissions de radio ou de télévision, de référer des jeunes pour des interventions médiatiques et, dans les cas où le Conseil ne peut souscrire à une demande, de diriger les journalistes vers les organismes jeunesse concernés.

7. Les allocutions

Au cours de l'année, la présidente, la vice-présidente et un agent de recherche prononcent huit allocutions, répondant ainsi à l'invitation de groupes de jeunes, d'organismes communautaires, privés et publics et d'associations diverses.

Les sujets ou thèmes abordés sont les suivants : le taux élevé de suicide chez les jeunes Québécois et les moyens de mieux prévenir les gestes suicidaires des jeunes (congrès annuel de la Fédération des comités de parents de la province de Québec, du 29 au 31 mai 1998); les nouvelles réalités du marché du travail et la précarité chez les jeunes (conférence le 30 octobre 1998 dans le cadre d'un cours d'intégration des acquis en sciences humaines, au cégep Édouard-Montpetit); l'évolution des revendications féministes : le point de vue d'une jeune féministe (conférence le 31 octobre 1998, à l'occasion du Forum des générations sur l'avenir du féminisme, au Musée de la civilisation); l'engagement des jeunes dans leur milieu (Forum jeunesse à Mont-Laurier, le 31 octobre 1998); le syndicalisme et les jeunes (colloque des étudiants en relations industrielles de l'Université Laval, le 10 février 1999); la réalité des jeunes à l'aube de l'an 2000 (colloque régional de prévention du suicide à Alma, le 19 février 1999); une francophonie vivante qui s'exprime à travers les générations (allocution du 14 mars 1999, à l'occasion du lancement de la Semaine internationale de la francophonie, au Musée de la civilisation); le rôle et les dossiers du CPJ (assemblée générale annuelle de la Fédération de la relève agricole, le 18 mars 1999).

8. Les demandes d'information adressées au Conseil

Tous les jours, le Conseil reçoit des demandes d'information auxquelles il se fait un devoir de répondre le plus rapidement possible. Ces demandes varient beaucoup : elles concernent les positions et les publications du Conseil, les services ou les recours pour les jeunes, les organismes présents en région, etc. Le Conseil fournit également des renseignements plus pointus, comme par exemple, des statistiques aux groupes, aux chercheurs et aux spécialistes qui sont à la recherche de données spécifiques sur les 15-30 ans.

Par ailleurs, en 1998-1999, le Conseil a reçu des demandes d'appui concernant des projets de jeunes ou s'adressant à des jeunes. Le CPJ analyse chacune de ces demandes et fournit un appui lorsqu'il le juge approprié. Treize organismes ont ainsi obtenu un appui écrit.

9. Le *Remue-méninges Express*

Selon les besoins, le Conseil publie un feuillet d'information faisant le point sur l'évolution de ses dossiers, lequel est distribué à tous les organismes jeunesse du Québec.

Dans le numéro de juillet 1998, la présidente et la vice-présidente du Conseil y vont d'une brève présentation personnelle, en plus d'annoncer les dossiers qui retiendront l'attention de la nouvelle équipe au cours du prochain mandat. On peut y voir une photo des membres de la nouvelle équipe. Le Conseil informe qu'il présentera un mémoire en commission parlementaire afin d'interdire le recours aux clauses « orphelin ».

En marge de la campagne électorale provinciale, le *Remue-méninges Express* de novembre 1998 invite les organismes jeunesse à questionner les partis politiques sur des sujets qui préoccupent les jeunes Québécois tels : le réinvestissement en éducation et les programmes sociaux, l'adoption d'une loi contre les clauses « orphelin », l'accessibilité financière aux études, etc. Le Conseil rappelle de plus l'importance de s'assurer d'être bien inscrit sur la nouvelle liste électorale permanente, de façon à pouvoir voter le 30 novembre.

Par ailleurs, le Conseil permanent de la jeunesse, qui fête son dixième anniversaire en 1998, dévoile son nouveau logo. Il en profite pour rappeler les circonstances ayant mené à sa création et dresser le bilan des réalisations de l'organisme au cours des dix dernières années. Le Conseil, qui fait valoir le point de vue des jeunes auprès du gouvernement du Québec et des différents décideurs, se sent d'attaque pour un autre 10 ans.

Toujours dans le *Remue-méninges Express* de novembre 1998, le CPJ annonce qu'il s'est présenté en commission parlementaire pour demander que l'on interdise les clauses « orphelin » dans les conventions collectives. De plus, dans le cadre de la réforme de l'éducation, qui apporte des changements considérables au secondaire, le Conseil entend proposer des nouvelles pistes d'action au sein du Comité consultatif sur l'orientation scolaire et professionnelle du ministère de l'Éducation, auquel il siège.

10. Le *Répertoire des organismes jeunesse*

Le Conseil publie chaque année le *Répertoire des organismes jeunesse*. L'édition 1998-1999 contient les coordonnées de 1700 organismes liés aux secteurs d'activités : communautaire, culturel, de l'éducation, du loisir, de la politique, de la société et du travail. Ce sont des organismes sans but lucratif et non gouvernementaux actifs sur tout le territoire québécois. Ils représentent les 15-30 ans ou offrent principalement des services à cette clientèle.

11. Le dépliant d'information

Le dépliant d'information précise le rôle et le fonctionnement du Conseil, qui a pour mandat de faire valoir le point de vue des 15-30 ans auprès du gouvernement du Québec.

V. Le centre de documentation

Le centre de documentation est un instrument de travail à l'usage des membres du Conseil et de son équipe de recherche. Le responsable du centre répond toutefois bon an mal an à une centaine de demandes de renseignements provenant de l'extérieur. De même, il accueille, à l'occasion, des chercheurs intéressés par les questions liées à la jeunesse. On y dénombre, en date du 31 mars 1999, près de 3400 documents.

La collection est principalement constituée de publications gouvernementales. À celles-ci s'ajoutent des textes législatifs, des ouvrages de référence, des études et des rapports de recherche particuliers.

L'ensemble de la documentation couvre notamment les secteurs des affaires sociales et de la santé, de l'éducation, de la culture, du travail et de la pauvreté. L'acquisition d'ouvrages portant sur la jeunesse est privilégiée.

Le centre de documentation regroupe par ailleurs près d'une centaine de périodiques. On y conserve également des dossiers de presse mis à jour régulièrement.

Le centre possède aussi une section spéciale consacrée aux documents d'information générale ou particulière émanant des organismes jeunesse et de quelques organismes étrangers.

Liste des publications du Conseil permanent de la jeunesse

Avis

L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise. Place à la relève ! 1999.*

Avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse. 1989.

Avis sur les jeunes et la fonction publique. 1989.

La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire. 1990.

Une « cure de jeunesse » pour l'enseignement collégial. 1992.

« Dites à tout le monde qu'on existe... » Avis sur la pauvreté des jeunes. 1993.

Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire. 1992.

Être jeune et parent... oui mais... 1990.

Faire avancer l'école : Vers où ? Pour qui ? Avis concernant le document « Faire avancer l'école » soumis à la consultation par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 1993.

Les jeunes et la réforme de l'aide sociale. 1988.

L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants. Avis conjoint présenté à M. André Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et de l'Immigration. 1996.

Parce qu'on existe : l'urgence d'une politique jeunesse. 1996.

Priorité à la jeunesse, passons du discours à l'action. Avis au Groupe de travail pour les jeunes, ministère de la Santé et des Services sociaux. 1991.

« Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes. 1992.

La réforme de la santé et des services sociaux : Les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires « jeunesse ». 1990.

Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse ! Avis du Conseil permanent de la jeunesse au sujet de la prévention du suicide auprès des jeunes. 1997.

« Y'a pus d'avenir ici ». L'exode des jeunes vers les centres urbains. 1997.

Mémoires

Accès graduel à la conduite automobile : Wô les moteurs ! Mémoire concernant le projet de loi numéro 12 modifiant le Code de la sécurité routière présenté à la Commission de l'aménagement et des équipements. 1996.

L'aide financière aux étudiants : les nouvelles orientations gouvernementales. 1990.

Assurer une place pour la relève culturelle et artistique. Commentaires... sur l'étude intitulée : Une politique de la culture et des arts. 1991.

Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant. Mémoire présenté à l'occasion du Débat public sur l'énergie au Québec. 1995.

L'éducation dans tous ses états. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation. 1995.

Étudier et travailler : des recommandations pour soutenir les jeunes de 16 ans et moins. Mémoire portant sur le *Document de réflexion sur le travail des enfants au Québec*, présenté à la Commission de l'économie et du travail. 1998. (Actualise l'avis du Conseil intitulé : *Élèves au travail, le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire*, paru en 1992).*

Formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre. Mémoire présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi 90 *Loi favorisant le développement de la formation professionnelle*. 1995.

Interdire les clauses « orphelin » : Une question d'équité intergénérationnelle. Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail lors de la Consultation générale et auditions publiques sur l'évolution du phénomène ayant trait à l'introduction des clauses « orphelin » dans les conventions collectives. 1998.*

Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. 1990.

Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires. Mémoire concernant le projet de loi 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires, présenté à la Commission des affaires sociales. 1995.

Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le ! Mémoire présenté par le Conseil permanent de la jeunesse à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec. 1995.

Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive. 1992.

Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu... Mémoire à la Commission de l'éducation. 1996.

Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise. Mémoire à la Commission parlementaire du budget et de l'administration... 1990.

La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales au sujet du livre vert intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi.* 1997.

Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente. Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation. 1995.

Le Régime de rentes du Québec, pour vous, pour nous et pour nos enfants. Mémoire portant sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec *Pour vous et vos enfants : garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec*, présenté à la Commission des affaires sociales. 1996.

Rapport annuel

Le Conseil permanent de la jeunesse publie un rapport annuel depuis 1988-1989.

Rapports, études et documents divers

Compte rendu - Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec. 1996.

Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse. 1989. (Disponible à la librairie des Publications du Québec, au coût de 19,95 $).

Des outils pour la vie... Répertoire du matériel de prévention du suicide chez les jeunes. 1997. Cette publication est coéditée par l'Association québécoise de suicidologie, l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne et le Conseil permanent de la jeunesse. *(Disponible au coût de 25,00 $ à l'Association québécoise de suicidologie, Téléphone : 514 528-5858. Il existe également une version cédérom au coût de 10,00 $).*

Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes. Document d'information et de réflexion préparé à l'intention des élus municipaux participant au Congrès 1996 de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. 1996.

La formation professionnelle et les jeunes, rapport. 1990.

La formation professionnelle initiale : un outil de développement pour les jeunes et leur région. Document de travail et de réflexion préparé pour le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation. 1995.

Guide des droits et obligations destiné aux jeunes en cas d'arrestation et de détention. Au nom de la loi, j'ai aussi des droits ! 1997. Cette publication est coéditée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Conseil permanent de la jeunesse, la Ligue des droits et libertés et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec. *(Disponible au coût de 2,00 $ au Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Tél. : 514 725-2686)* ;

Heille, j'existe, moi ! Propos de jeunes. Collection Propos. 1994.

Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives, actes du colloque. Actes du colloque « Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives », tenu lors du 62e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), mai 1994, Université du Québec à Montréal. 1995.

Communiqués de presse, lettres ouvertes et autres documents de presse 1994-1997.

Jeunes et société. Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme, les communautés culturelles, les autochtones et la culture et les valeurs des jeunes du Québec. Collection Propos. 1991.

Les maisons d'hébergement pour jeunes : état de la situation. 1989.

Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones, présenté par le groupe des vingt-deux jeunes participants et participantes à la rencontre *Pour mieux se comprendre* organisée par le Conseil permanent de la jeunesse les 30 septembre, 1er et 2 octobre 1993. Collection Propos. 1994.

Les organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes, rapport de recherche (version révisée). 1993.

Par des jeunes pour des jeunes. Dépliant.*

Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes. 1995.

Projet « Jeunes et Société », textes de réflexion. 1991.

La promotion de la santé et la prévention auprès des jeunes en France, rapport de mission dans le cadre du programme d'échanges de fonctionnaires, par Yvan D'Amours, agent de recherche. 1998.*

Remue-méninges. vol. 1, no 1, octobre 1991 (épuisé); vol. 1, no 2, avril 1992; vol. 2, no 1, mai 1993 (épuisé); vol. 3, no 1, octobre 1994; vol. 4, no 1, mars 1995 (épuisé); vol. 5, no 1, novembre 1997.*

Répertoire des organismes jeunesse. Édition 1999.*

Revue de presse 1994-1997.

« Vivre l'école ». Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté. Textes des conférences. Collection Propos. 1997.

Également disponible au Conseil :

An Act respecting the Conseil permanent de la jeunesse. R.S.Q., chapter C-59.01. Éditeur officiel du Québec. 1990.

An Act to ammend the Act respecting the Conseil permanent de la jeunesse. Bill 25 (1992, chapter 30). Éditeur officiel du Québec. 1992.

Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse. L.R.Q. chapitre C-59-01. Éditeur officiel du Québec. 1990.

Loi modifiant la Loi du Conseil permanent de la jeunesse. Projet de loi 25 (1992, chapitre 30). Éditeur officiel du Québec. 1992.

Loi modifiant la Loi du Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives. Projet de loi nº 121 (1997, chapitre 22). Éditeur officiel du Québec. 1997.

* Publications récentes.

N.B. À moins d'indication contraire, toutes les publications du Conseil sont gratuites.